



DEL_2026_26
 Secretariat Général
 Nomenclature : 5.2.3

SEANCE DU CONSEIL
 MUNICIPAL DU 21
 MARS 2026 - PROCES-
 VERBAL -
 APPROBATION

08/04/2026 S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 21 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 29

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. ZUCCONI, Mme ARNAUD, M. CLAIR, Mme PIZOT-FERRENT, M. LORANDIN, Mme DELGADO, M. FROMENT, Mme AUTRAN-BLANC, Mme DEVES-LAMBERT, M. TAILLE, Mme TUDELA, M. VALETTE, Mme BOUCHÉ, M. AUZAS, M. BOISSIER, M. BLANCHEMANCHE, Mme ROUBY, Mme FRANZE, M. RODRIGUEZ, Mme AMALLOU, M. TISBA, M. ROUX, Mme POURKAT, Mme FODERA, M. DE SAINT-AUBERT, M. MICHEL, M. BARRIERE

Représentés(es) : 4

Mme ARNAUD par M. LORANDIN
 M. MAREST par M. DE SAINT-AUBERT
 Mme CLEMENT par Mme FODERA
 Mme BOMPARD par M. MICHEL

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	29	33	33	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

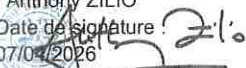
DECIDE

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.

Secrétaire de séance ,


Richard LORANDIN



Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature : 
07/04/2026
Qualité : Maire de Bollène